

FICHE 8 : AFFECTATION POST 3^e/ l'affectation dans les formations avec commission de présélection

Pour les formations citées ci-dessous, une commission de présélection examine les candidatures. Les candidats doivent constituer un dossier à retourner par l'établissement d'origine à l'établissement d'accueil.

La présélection permet de vérifier que le candidat possède les pré requis nécessaires pour réussir dans la formation demandée.

8.1 Organisation des commissions, procédures et information aux familles

Procédures et information aux familles :

- L'établissement d'accueil reçoit les dossiers des candidats (le 10 mai 2021 au plus tard)
- Des entretiens, examens, tests et/ou l'examen des dossiers de candidature sont organisés, la liste des candidats **retenus** et **non retenus** est arrêtée lors d'une commission de pré-sélection.
- L'établissement d'accueil transmet le **31 mai 2021** au plus tard la liste des élèves **retenus** et **non retenus** :
 - à la DRAIO à l'adresse ce.draio@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr
 - aux établissements d'origine des candidats
 - et, en copie, à la DSDEN concernée. Il mentionne en objet l'établissement d'accueil et la formation concernée
- **L'établissement d'accueil envoie les courriers nominatifs de réponse aux familles** (cf. Courriers type Annexes 3I).
- Le candidat retenu suite aux modalités de présélection pourra formuler un vœu correspondant. **Être retenu ne constitue pas une garantie d'affectation du candidat.** Il s'agit uniquement d'une autorisation à candidater dans la formation.
- La famille sera informée de la décision d'affectation le **29 juin** (via le TSA le **30 juin**).

L'ensemble de la procédure et les dates à retenir pour chacune des formations concernées par la constitution d'un dossier se situent dans les annexes 3.

8.2 Formations concernées

Les formations de la voie générale et technologique :

Retour des dossiers : 10 mai 2021

- 2^{de} ABIBAC : des lycées Condorcet de Belfort et Ledoux de Besançon (Annexe **3A**)
L'entrée dans cette formation a pour objectif l'obtention des diplômes du baccalauréat français et de l'Abitur allemand. Les modalités de sélection des candidats sont prévues par une réglementation particulière (*note de service n°2011-034 de la DGESCO du 22 février 2011*)
- 2^{de} ESABAC : du lycée Condorcet de Belfort (Annexe **3B**)
L'entrée dans cette formation a pour objectif l'obtention des diplômes du baccalauréat français et de l'Esame di Stato italien. Les modalités de sélection des candidats sont prévues par une réglementation particulière (*note de service n°2011-034 de la DGESCO du 22 février 2011*)
- 2^{de} BACHIBAC : du lycée Germaine Tillion de Montbéliard (Annexe **3C**)
L'entrée dans cette formation a pour objectif l'obtention des diplômes du baccalauréat français et du Bachillerato espagnol. Les modalités de sélection des candidats sont prévues par une réglementation particulière (*note de service n°2011-034 de la DGESCO du 22 février 2011*)
- 2^{de} pour suivre la section internationale américaine au lycée Follereau de Belfort (Annexe **3D**)

Les sections internationales s'inscrivent dans le cadre de partenariats bilatéraux conclus entre la France et les Etats étrangers ou des organismes représentant leur système éducatif. L'enseignement spécifique dispensé dans les sections internationales, constitué d'un enseignement complémentaire de lettres étrangères ou d'une ou de deux disciplines non linguistiques, prépare les élèves à présenter l'option internationale du baccalauréat (OIB) (Arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux sections internationales de lycée)

- 2^{de} GT pour suivre l'enseignement optionnel technologique culture et pratique de la musique / ou de la danse au lycée Pasteur de Besançon
Cette formation est organisée en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional qui évalue l'aptitude des candidats en musique ou en danse. Le candidat doit :
 - prendre contact avec le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon Métropole (suivi des dossiers : M. LEURS au 03.81.87.87.26 (conseiller aux études) ou M. GIRAUD au 03.81.87.87.07 (suivi des dossiers de candidatures, organisation des tests de recrutement et toutes questions relatives à la filière S2TMD) ou conservatoire@grandbesancon.fr afin que l'élève soit convoqué pour les tests de musique ou de danse. Cette démarche doit être effectuée **avant le 24 avril 2021**.
 - prendre contact avec le lycée Pasteur (secrétariat : 03.81.81.22.89) ; une lettre de motivation expliquant le projet d'orientation sera demandée ainsi que les photocopies des bulletins des 1^{er} et 2nd trimestres (ou du 1^{er} semestre) de l'année en cours

- 2^{de} GT pour suivre l'enseignement optionnel technologique création et culture-design au lycée Pasteur de Besançon (Annexe **3G**)
Cette option est destinée à l'entrée en 1^{re} STD2A (Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués). **Les candidats suivant cet enseignement optionnel technologique en 2^{de} GT sont prioritaires pour entrer en 1^{re} STD2A**

Les formations de la voie professionnelle :

Retour des dossiers : 10 mai 2021

- Formations de la sécurité : CAP agent de sécurité du lycée Les Huisselets de Montbéliard et Bac professionnel Métiers de la sécurité du lycée Les Huisselets de Montbéliard et du lycée Tristan Bernard de Besançon (Annexe **3E**)

- CAP Art et techniques de la bijouterie-joaillerie : au lycée Edgar Faure de Morteau et au lycée Les Huisselets de Montbéliard (Annexe **3F**)

Les formations du secteur hippique :

- CAPA palefrenier soigneur et Bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique au **lycée agricole Mancy de Lons-le-Saunier**. Il faut prendre rendez-vous directement avec l'établissement d'accueil afin de passer les tests de positionnement en équitation.
 - Ils auront lieu **les 19 mars (après-midi), 2 avril (après-midi) et 12 avril (matin) 2021**

- CAPA palefrenier soigneur et Bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique du **lycée agricole privé Lasalle de Levier**. Il faut prendre rendez-vous directement avec l'établissement d'accueil afin de passer les tests de positionnement en équitation.
 - Ils auront lieu **les 2 avril, 30 avril et 21 mai 2021**

Les sections sportives : (cf. fiche 7 § 7.3)